

Procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 22 avril 2026

21H00 - Salle du Conseil

Convocation du conseil municipal en date du 13 avril 2026

Ordre du jour :

- Délibération fixant les indemnités de fonction des adjoints,
- Signature du renouvellement de la convention d'adhésion au service départemental d'instruction des autorisations d'urbanisme (SDIAU),
- Vente de parcelles communales,
- Acquisition de parcelles,
- Signature de la convention de labellisation API cité.

Présents: Florent PAULY, Alain CHAUCHE, Patrice FAURE RODRIGUEZ, Danielle MICHAU, Christian ALBERGNE, Daniel NADAL, Catherine PASCUAL, Éric PRZYBYL, Christophe CONEIN, Fiona DUMONS, Nathalie FERRIOL, Hélène ROUX, Michelle Vieu.

Procurations : Oriane CARBALLIDO, Pascal DARRAS

Secrétaire de séance: Alain CHAUCHE

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier conseil municipal en date du 20 mars 2026

Délibération fixant les indemnités de fonction des adjoints

- L'indemnité de fonction du 1er adjoint est égale à 9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 2ème adjoint est égale à 5.63 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 3ème adjoint est égale à 5.63 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- L'indemnité de fonction du 4ème adjoint est égale à 5.63 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Voté à l'unanimité

Signature du renouvellement de la convention d'adhésion au service départemental d'instruction des autorisations d'urbanisme – SDIAU -

Monsieur le Maire fait lecture de la convention de renouvellement au service départemental d'instruction des dossiers d'urbanisme de la commune. Il est proposé de renouveler la convention.

Voté à l'unanimité



Vente de parcelles communales

Au vu de l'élaboration du dossier de partage parcellaire de la parcelle 191 A0037, les parcelles suivantes ont été créées :

- partie A pour une surface de 40 m²,
- partie B pour une surface de 43 m².

Le propriétaire acquéreur de la parcelle 191 A 0037 partie A est :

- Indivision HOLLINGBERRY / BLACK

Le propriétaire acquéreur de la parcelle 191 A 0037 partie B est :

- Indivision AZOULAY

Monsieur le Maire propose de vendre les parcelles pour un prix de 15 euros m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la vente des parcelles comme indiqué ci-dessus, et valide la rédaction d'actes administratifs à la charge des propriétaires.

Voté à l'unanimité

Acquisition de parcelles

Dans le cadre d'une restructuration foncière, la commune a la possibilité d'acquérir un ensemble de terres appartenant à

- Monsieur Boy d'une surface totale de 6ha89a62ca pour la somme de 3.500 €.
- Safer d'une surface de 1ha37a48 ca pour 2.180 €.

Voté à l'unanimité

Signature de la convention de labellisation API cité

La commune bénéficie du label API Cité « 2 abeilles -démarche remarquable »

Il est proposé de renouveler cette convention dans le but de poursuivre et d'améliorer la démarche en faveur des pollinisateurs

Le Président de séance,



Le secrétaire de séance

